

La convocation a été adressée individuellement le 19 juin 2024 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 26 juin 2024.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 26 juin 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle du Jumelage à Aixe-sur-Vienne, sous la présidence de Monsieur René ARNAUD.

**Présents :** René ARNAUD, Marie-Claire SELLAS, Christiane GADAUD, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Christine TREILLARD, Ginette BUISSON, Wali NOURESTANI

Sandrine HAREAU

**Excusés :** Patrick BENAYOUN, Céline BENOS, Caroline CHERBEIX, Raymonde BAUWIN RICHE

**Secrétaire :** Christelle MOUNET

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté.

## **I – PRECARITE MENSTRUELLE**

Christelle MOUNET présente la précarité menstruelle.

La précarité menstruelle désigne les difficultés pour de nombreuses filles et femmes à se procurer des protections menstruelles à cause de leurs faibles revenus. En France on estime ce chiffre à 4 millions.

En moyenne, une femme a ses règles plus de 500 fois au cours de sa vie et elle utilisera entre 10 000 et 15 000 protections hygiéniques ce qui représente un budget d'environ 2 000 €.

La précarité menstruelle peut avoir des conséquences dramatiques en termes d'hygiène et de santé. Faute de moyens, certaines femmes sont contraintes de garder la même protection pendant plusieurs jours, ce qui augmente considérablement le risque d'infection et de choc toxique.

Chez les jeunes femmes, cette précarité peut conduire à de l'absentéisme, à l'école ou au travail, au moment des règles.

Les femmes victimes de précarité menstruelle en France sont deux fois plus nombreuses qu'en 2021, en raison notamment de l'inflation.

Les pouvoirs publics se sont saisis du problème et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de TVA appliqué sur les produits de protection périodique féminins est passé de 20% à 5,5%, sans pour autant entraîner une baisse de prix significative permettant leur accès à toutes.

Pour lutter contre la précarité menstruelle, le gouvernement a instauré la mise à disposition gratuite de protections périodiques jetables pour les étudiantes avec des distributeurs installés sur les campus universitaires français depuis la rentrée de septembre 2021.

Courant 2024, les protections hygiéniques réutilisables devraient être remboursées par la Sécurité Sociale pour les jeunes femmes âgées de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la Protection Complémentaire Santé

Solidaire (C2S) (Prise en charge de 100% pour les bénéficiaires de la C2S et de 60% pour les moins de 26 ans).

Une proposition de loi visant à lutter contre la précarité menstruelle a également été déposée à l'Assemblée Nationale en avril 2023, cette proposition envisage la délivrance gratuite en pharmacie de protections menstruelles réutilisables, la mise à disposition de protections à titre gratuit dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, mais cette loi n'est restée pour l'heure qu'à l'état de proposition.

Malgré ces différentes mesures, la précarité menstruelle est toujours d'actualité.

L'Analyse des Besoins Sociaux menée par le CCAS d'Aixe-sur-Vienne a identifié une population en majorité féminine ainsi qu'une proportion importante de familles monoparentales (femmes avec enfants).

Le CCAS, dans son engagement à réduire les inégalités sociales, réfléchit à des actions à destination de ces jeunes filles et femmes et propose d'orienter son action sur la précarité menstruelle, en installant un distributeur de protections périodiques à la piscine municipale.

Madame Monique LE GOFF informe que les protections périodiques sont à disposition depuis des années au sein de certains collèges et lycées et que les packs hygiène distribués par le Secours Populaire contiennent également des protections.

Monsieur René ARNAUD remarque que la baisse de TVA a eu un effet visible dans les premiers temps mais plus maintenant.

Madame Monique LE GOFF craint que les protections urinaires pour personnes âgées ne deviennent un sujet à traiter si des protections périodiques sont distribuées.

Madame Christiane GADAUD craint que tout le monde puisse se servir.

Madame Sandrine HAREAU précise que le retour d'expérience d'organismes ayant mis en place des distributeurs montre que ces derniers ne sont ni dévalisés, ni vandalisés.

Monsieur René ARNAUD souhaite savoir si des distributeurs sont installés au Collège Corot. L'infirmière admet que l'établissement a fait le choix de ne pas installer de distributeurs par peur d'abus ou de dégradations. Elle distribue des protections périodiques aux jeunes filles qui lui en font la demande et un stock est en libre accès à la vie scolaire. Elle affirme ne pas avoir beaucoup de demandes.

Monsieur Wali NOURESTANI remarque que, à la MFR, il n'y a pas de demande ouverte de la part des jeunes filles mais elles s'adressent directement aux professeurs en cas de besoin. D'autre part il dit avoir travaillé sur le sujet de la précarité menstruelle en Afrique où sont privilégiées les protections réutilisables.

L'assemblée approuve l'installation d'un distributeur de protections périodiques à la piscine municipale, dans un endroit discret qui reste encore à déterminer, opérationnel à la rentrée 2024.

## II – DOSSIERS DE DEMANDE DE DOMICILIATION

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande de domiciliation.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS
<i>1/26.06.2024 Délibération 2024/25</i>		Renouvellement de domiciliation	Favorable
<i>2/26.06.2024 Délibération 2024/26</i>		Renouvellement de domiciliation	Favorable

## III - DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Madame Christelle MOUNET présente les dossiers de demande d'aide financière.

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
3/26.06.2024 Délibération 2024/27	485	Demande d'aide financière de 100 € pour financer un séjour de vacances adaptées	Favorable	100,00€
4/26.06.2024 Délibération 2024/28	525	Demande d'aide financière de 100 € pour financer un séjour de vacances adaptées	Favorable	100,00 €
5/26.06.2024 Délibération 2024/29	3853	Demande d'aide financière de 100 € pour financer un séjour de vacances adaptées	Favorable	100,00 €
6/26.06.2024 Délibération 2024/30	408	Demande d'aide financière de 300 € pour un dépôt de garantie	Favorable	200,00 €

#### IV – COLIS DES AINES

Madame Marie-Claire SELLAS présente quatre colis duo des marques Laredy, Cellier du Périgord, Esprit Gourmet et Ducs de Gascogne.

Une dégustation est proposée afin de faire une sélection.

Le choix des membres du CA s'arrête sur le colis de la marque Laredy.

Il est composé comme suit :

Composition	Colis solo à 17,50€	Colis couple à 26,00€
Terrine de Chapon au Foie Gras (20% FG) verrine	90 g	180g
Terrine du Limousin aux éclats de pommes au cidre verrine	90 g	180g
Terrine du Limousin aux cèpes verrine	90 g	180 g
Blanquette de volaille aux champignons et ses petits légumes	350g	600 g
Dessert gourmand abricot façon crumble à la vanille pot	60 g	100 g
Fondants aux myrtilles sachet	50 g	100 g
Truffes au chocolat macaron sachet argent	50 g	100 g
Papillotes Revillon chocolat lait céréales croustillantes	3	6
Vin rouge du Comte Tolosan IGP 12° bouteille	37,5 cl	75 cl
Vin mousseux blanc de blancs brut Pierre Larousse bouteille	20 cl	37,5 cl

#### V – QUESTIONS DIVERSES

Madame Christelle MOUNET relaye deux informations :

- L'ADPAD organise des formations à l'attention des Aidants en partenariat avec l'association Soins et Santé. Ces formations ont lieu au Pôle Aidants/Aidés, 7 rue Duverger à Limoges (Plaquette d'information jointe en annexe)
- La Mutualité Française Limousine a mis en place un nouveau service d'accompagnement à domicile destiné aux personnes âgées en perte d'autonomie : le Centre de Ressources Territorial Le Hameau du Buis (porté par l'EHPAD de Boisseuil). (Plaquette d'information jointe en annexe)

Ce dispositif vise à :

- Coordonner les interventions des professionnels de santé et des services à domicile
- Sécuriser le domicile des personnes accompagnées 24h/24 et 7j/7 (évaluation et préconisation d'aménagement, installation des packs domotique)

- Maintenir le lien social en permettant l'accès aux activités de l'EHPAD

Madame Marie-Claire SELLAS informe que la Résidence Senior les Girandières du Puy Las Rodas à Limoges souhaiterait avoir un stand à la foire pour se faire connaître.

Monsieur René ARNAUD a reçu leur demande, cette dernière est à l'étude.

Monsieur René ARNAUD informe l'assemblée que Madame MANARD, ne travaille plus à la Mutualité Limousine, Monsieur WALLACE, son adjoint, assure l'intérim à la direction de l'EHPAD Claude Madoumier.

Madame Monique LE GOFF alerte sur des appels téléphoniques de mutuelles santé qui prétendent appeler suite à un appel d'offre lancé par le Conseil Départemental pour une mutuelle santé destinée aux personnes âgées. Elle s'inquiète des informations très personnelles détenues par ces organismes et compte en informer le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 15h30.

## Où et quand ?

- Module 1 : Mercredi 29 mai de 14H00 à 17H00
- Module 2 : Mercredi 5 juin de 14H00 à 17H00
- Module 3 : Mercredi 12 juin de 14H00 à 17H00
- Module 4 : Mercredi 19 juin de 14H00 à 17H00
- Module 5 : Mercredi 30 juillet de 14H00 à 17H00
- Module 6 : Mercredi 17 juillet de 14H00 à 17H00

Tous les modules auront lieu au : Pôle Aidants/Aidés

7 rue Christophe DUVERGER 87000 Limoges

## Et concrètement ?

L'Adpad en partenariat avec l'association Solus et Sauré et l'Association Française des aidants vous proposent un programme de formation de 18 heures réparti en 6 modules de 3 heures chacun.

Les dix premiers modules constitueront le socle (obligatoire) et seront suivis par les quatre autres modules supplémentaires (optionnels). Cependant, la formation a été conçue comme un parcours d'accompagnement et nous vous invitons, si vous le souhaitez, à suivre l'ensemble des six modules.

La formation sera animée par Axauridine BRITON, psychologue de la Placefontaine d'Accompagnement des aidants de l'Association SOINS ET SANTÉ. Elle est gratuite et le nombre de places est limité. Nous vous invitons à vous y inscrire le plus rapidement possible. Il sera possible de perdre et d'acquiescer la personne d'accompagnement de l'aidant pour toute formation.

Pour obtenir des informations supplémentaires ou vous inscrire :

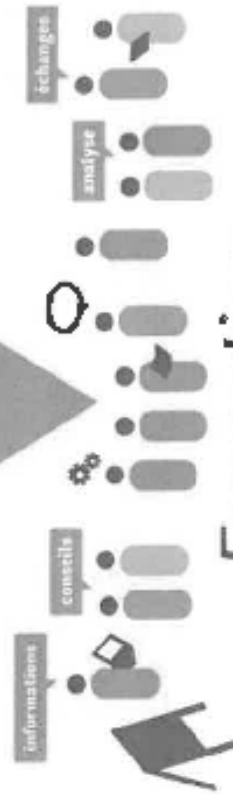
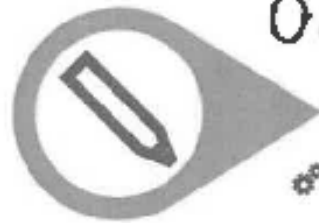
Contact :

**Marie-Laure COUDERT**

05 55 13 11 85

[ml.coudert@adpad87.fr](mailto:ml.coudert@adpad87.fr)

Venez participer à une formation  
qui vous est destinée



# Formation des Aidants

Adpad et Soins et Santé- LIMOGES

Animée par des formateurs expérimentés, cette formation comprend 6 modules permettant de se questionner et d'analyser sa situation et de connaître ses propres ressources et celles de son environnement.

Un programme national de : avec le soutien de :



# Une formation : dans quel but ?

La formation des Aidants est un dispositif proposant plusieurs modules de formation à destination des proches aidants. La formation a pour objectif de se questionner et d'analyser les situations vécues dans la relation de proche malade en situation de handicap ou de dépendance afin de trouver les ressources adéquates à ses situations. L'objectif est aussi de mieux connaître et mobiliser les ressources existantes près de chez soi.

## Les détails par module :



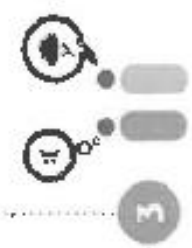
**Module 1 :** Quand la maladie, le handicap s'installent dans la relation au proche

Le module propose d'interroger la manière dont chacun se représente la maladie et le handicap et les efforts sur lesquels il se concentre. Il s'agit également de réfléchir sur le soutien dont on s'attend dans la relation et à apporter ses connaissances sur différents concepts (autonomie, dépendance, handicap, maladie).



**Module 2 :** Être aidant : une posture, des besoins, des attentes et des limites

Le module a pour objectifs de permettre à chacun d'identifier ses besoins, attentes et limites, de mieux comprendre la nature et les besoins, d'acquiescer à la réalité de ses propres sentiments, ressentiments et de commencer à discuter dans un cadre sécurisant.



**Module 3 :** La relation au quotidien avec son proche

Le module propose à chacun d'identifier les changements intervenus dans la relation quotidienne avec son proche, de réfléchir à la place et au rôle joué par ce proche auprès de lui dans un journal de formation proposé. L'objectif est de mieux connaître en tant que proche aidant, un jour, un moment.



**Module 4 :** Trouver sa place avec les professionnels

Le module a invité les aidants à identifier quelles seraient les difficultés rencontrées dans les relations avec les professionnels. Cela peut être dans une relation équilibrée avec des professionnels et son proche afin que chacun puisse sur un versant être de son rôle et de sa place.



**Module 5 :** Comment concilier sa vie personnelle et sociale ?

Ce dernier module permet d'interroger sa vie personnelle - sociale. En effet, professionnelle et sociale, elle est impactée par son rôle d'aidant. Il s'agit également de connaître les dispositifs proposés pour la concilier avec la vie d'aidant et de percevoir le point de vue des stratégies que chacun peut et souhaite mettre en œuvre pour soutenir.



**Module 6 :** Comment s'y prendre avec son proche pour les gestes de la vie quotidienne ?

Il s'agit, à travers de ce module, d'identifier les gestes de la vie quotidienne qui posent problème et de repérer les autres humains et leur rôle, les possibilités pour relever ces difficultés. Ainsi, chacun pourra trouver ses propres solutions pour faciliter la réalisation de certains gestes.

Ce programme de formation est élaboré par l'Association Française des aidants.

Depuis sa création en 2005, l'Association Française des Aidants écoute et porte la parole des aidants. Face à une prise en compte de leur situation encore insuffisante, voire négative ou parfois même condescendante, elle milite pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et leur juste place.



# CRT Le Hameau du Buis

Un accompagnement renforcé au domicile



Le CRT Le Hameau du Buis, coordonné par l'EHPAD Le Hameau du Buis à Boisseuil (52), est une solution de maintien au domicile, proposant un accompagnement personnalisé renforcé et adapté aux besoins de la personne en perte d'autonomie et de ses proches à domicile.

## Missions

- La **coordination opérationnelle des interventions**, en lien avec tous les intervenants déjà présents au domicile (professionnels de santé, bénévoles, services à domicile), pour assurer les soins, traitements, services d'aide à domicile.
- Le **sécurisation du domicile 24h/24 et 7j/7**, grâce à une équipe professionnelle et l'installation d'un pont de domicile au Buis.
- L'**appui de l'équipe du CRT**, basée à l'EHPAD Le Hameau du Buis.

## Objectifs

- Permettre à la personne âgée en perte d'autonomie de continuer à vivre chez elle, dans un environnement sécurisé.
- Prévenir les risques d'aggravation de la perte d'autonomie.
- Assurer la continuité du parcours de vie de la personne accompagnée.
- Offrir une alternative à l'entrée en établissement d'hébergement.

## Un interlocuteur unique



**Le référent de parcours**  
Avec l'appui de l'équipe du CRT, l'évaluateur des besoins propose un plan de accompagnement en coordonnant les actions prévues. Il organise et suit les mesures prises au domicile et réalise, en tant que responsable de la sécurité, des actes d'entretien.

## Services

**Aide à la vie quotidienne**  
Orientation vers les professionnels du domicile et coordination des actions en lien avec les derniers : aide aux repas, à la toilette, au tenue, appui aux démarches administratives...

**Soutien à l'aidant**  
Accompagnement vers des actions et dispositifs de repis, vers un accueil d'urgence ou un hébergement temporaire de la personne âgée.



**Habitat**  
**Sécurisation et adaptation du logement** : évaluation et adaptations du logement au domicile, installation d'un pont de domicile, installation d'un pont de domicile.

**Maintien du lien social**  
Accès aux activités de l'EHPAD (transport, activités de loisir, etc.)

**Soins et expertise gériatrique**  
Santé au domicile : évaluation globale de la personne, lien avec les médecins traitants, infirmiers, pharmaciens et autres professionnels de santé.



## Conditions d'admission

- Le CRT dispose d'une capacité de **30 places** et d'adresses sur communes.
- De **60 ans et plus en perte d'autonomie physique et/ou cognitive** souffrant d'un état de dépendance.
- Habiter la zone géographique couverte par le projet.

## Le CRT, c'est aussi...

- **Renforcer l'accès aux soins et à la prévention**, en facilitant notamment le recours à la télémédecine, en mettant à disposition le vélo cognitif de l'EHPAD, aux masso-kinésithérapeutes du territoire, en préconisant du dépistage visuel et auditif.
- **Lutter contre l'isolement**, en proposant aux personnes âgées du territoire de participer aux animations de l'EHPAD, en diffusant un annuaire des actions mises en place sur le territoire.
- **Améliorer et partager les bonnes pratiques**, en mettant en place des formations, des webinaires et des soirées à thème à destination des professionnels de santé, en leur proposant un appui administratif et logistique.